CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

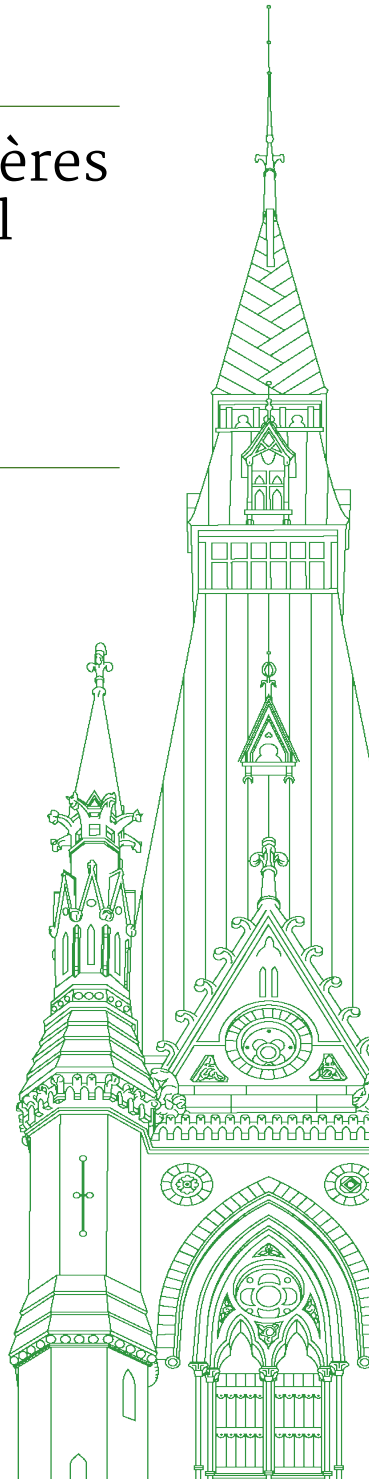
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le mercredi 28 octobre 2026



Président : Ahmed Hussen

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 28 octobre 2026

● (1635)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): Chers collègues, la séance est ouverte.

Bienvenue à la 47e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 21 octobre 2026, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur l'efficacité des institutions internationales.

Avant de présenter nos experts, j'aimerais passer en revue le budget du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Plus tôt cet après-midi, le greffier a distribué trois projets de budget du Sous-comité des droits internationaux de la personne pour les études suivantes: un budget de 7 750 $ pour l'étude sur la situation des droits de la personne en Chine; un budget de 7 750 $ pour l'étude sur les répercussions mondiales de l'intelligence artificielle sur les mouvements de défense des droits de la personne; un budget de 5 900 $ pour la séance d'information sur la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes ukrainiennes dans le contexte du conflit russo-ukrainien.

Plaît-il au Comité d'adopter ces budgets?

Des députés: D'accord.

Le président: J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins de la première heure.

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons M. Jay Allen, directeur général, Négociations commerciales et de la politique commerciale multilatérale; M. Martin Larose, directeur général de la Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques; Mme Alexandra MacKenzie, directrice générale, Organisations internationales et des droits de la personne; M. Shawn Steil, directeur général de la Direction générale de la stratégie.

Vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

J'invite maintenant M. Shawn Steil à faire sa déclaration. Vous avez cinq minutes, tout au plus.

Bienvenue.

Shawn Steil (directeur général, Stratégie, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci, monsieur le président.

Permettez-moi d'abord de remercier le Comité de nous accueillir, mes collègues d'Affaires mondiales Canada et moi, pour contribuer à ces importants travaux.

Les institutions internationales sont depuis longtemps pour le Canada un moyen de promouvoir ses intérêts et de contribuer à un monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère. Cependant, comme le Comité l'a entendu dans les témoignages d'experts cette semaine, le monde a changé, et bon nombre d'institutions, ainsi que les normes qu'elles protègent, sont soumises à une grande pression.

Le paysage des institutions internationales est vaste et varié tant par sa portée que par son degré de formalité et ses fonctions. De nombreuses divisions d'Affaires mondiales Canada se consacrent au travail des organisations internationales ou y participent. De nombreux autres secteurs gouvernementaux dirigent également la participation du Canada au sein d'institutions importantes. En tant que directeur général de la Direction générale de la stratégie, je contribue à l'élaboration des politiques et je veille à la cohérence des priorités internationales du Canada.

Je suis accompagné de collègues qui supervisent notamment l'engagement du Canada au sein d'institutions clés.

Mme Alexandra MacKenzie, directrice générale de la Direction générale des organisations internationales et des droits de la personne, est chargée de certaines entités des Nations unies ainsi que du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M. Martin Larose est directeur général de la Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques. Il est notamment le point de contact pour la politique et l'engagement du Canada au sein de l'OTAN.

En tant que directeur général des négociations commerciales et de la politique commerciale multilatérale, M. Jay Allen dirige l'engagement du Canada au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Avant de passer aux questions destinées à mes collègues concernant les institutions internationales dont ils ont la charge, j'aimerais faire quelques commentaires sur la façon dont nous évaluons l'efficacité des institutions internationales pour l'engagement multilatéral du Canada dans un contexte mondial de plus en plus conflictuel.

Pour juger de l'efficacité d'une institution internationale pour le Canada, il faut adopter une vision à long terme et prendre en compte au moins quatre facteurs: la mesure dans laquelle son mandat correspond aux intérêts canadiens; son efficacité à produire des résultats, y compris la dynamique interne entre ses membres; la capacité du Canada à influencer les décisions et les résultats; la mesure dans laquelle le Canada peut tirer parti des occasions de promouvoir ses intérêts.

Les institutions universelles et officielles ont l'avantage de jouir d'une légitimité à l'échelle mondiale et offrent au Canada des instances lui permettant de s'engager de la manière exhaustive. Certaines de ces instances sont confrontées à des pressions considérables, notamment d'importantes contraintes financières et une polarisation accrue, ce qui réduit la portée de la prise de décisions fondées sur le consensus, mais de nombreuses entités continuent de fonctionner et de représenter, pour le Canada, des tribunes clés pour promouvoir ses intérêts et renforcer ses partenariats clés.

Les institutions techniques officielles au sein de l'ONU, comme l'OACI et l'UIT, et à l'extérieur du cadre de l'ONU, comme l'OCDE et l'AIE, sont essentielles à l'élaboration de normes et de règles dans des domaines critiques, et elles assurent le suivi et l'analyse nécessaires pour éclairer le processus décisionnel collectif. Cela revêt une importance cruciale dans un monde instable et en constante évolution. Par exemple, en mars 2026, les 32 pays membres de l'Agence internationale de l'énergie ont convenu de coordonner la mise sur le marché de 400 millions de barils provenant des réserves stratégiques de pétrole en réponse aux perturbations majeures de l'approvisionnement énergétique passant par le détroit d'Ormuz.

Certains groupes moins officiels, comme le G7 et le G20, ont une souplesse accrue leur permettant de parvenir à un consensus et de prendre des mesures plus rapidement et plus facilement en réponse aux problèmes émergents. En 2025, par exemple, alors que le Canada assurait la présidence du G7, nous avons lancé l'Alliance sur la production des minéraux critiques afin de renforcer la défense collective contre la coercition économique et d'améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement en minéraux nécessaires au maintien de la croissance économique et de la compétitivité.

Pour ce qui est de l'avenir, l'accent mis par le Canada sur l'autonomie stratégique et la résilience nationale nous obligera à faire preuve de souplesse dans l'établissement de partenariats pratiques visant à assurer l'avenir économique du pays. Cela signifie travailler en parallèle et au sein des institutions internationales existantes. Cela signifie également qu'il faut créer des coalitions en fonction de nos intérêts communs et approfondir la coopération avec des partenaires de confiance.

Dans son discours à l'Assemblée générale des Nations unies, le mois dernier, la ministre Anand a déclaré ce qui suit: « Alors que nous formons de nouvelles coalitions, nous devons aussi renforcer le système multilatéral. » Voilà le défi qui nous attend.

Merci.

● (1640)

Le président: Merci beaucoup de votre déclaration.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Lawrence.

Vous avez six minutes.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci beaucoup.

Mes questions porteront sur le développement international. Je suppose que Mme MacKenzie y répondra, mais je serai ravi d'entendre les réponses de n'importe lequel des témoins.

Je crois, comme la plupart des Canadiens, sans doute, que le Canada est une force au service du bien dans le monde et que le développement international permet de réaliser beaucoup de grandes choses. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer la réalité nationale.

Cette réalité nationale, c'est que nous sommes en pleine crise de l'abordabilité. Lorsque je me promène dans les quartiers de Port Hope ou de Cobourg, dans ma circonscription, je constate que les gens font face à des difficultés, à de grandes difficultés. Beaucoup n'ont pas les moyens de nourrir leur famille.

Lorsqu'il est question de développement international — l'aide étrangère, en langage courant —, la conversation peut souvent être difficile. Si je dis aux gens que l'argent de leurs impôts, prélevé par le gouvernement, fera la différence entre un enfant qui survit et un enfant qui meurt de faim, ils veulent que cet argent serve à cela, mais leur soutien diminue, souvent, lorsque nous partons sur une tout autre tangente et que nous empruntons des voies idéologiques différentes.

Je vais vous poser une série de questions sur diverses mesures — subventions et prêts —, et j'aimerais savoir comment vous pouvez justifier que l'on donne des millions de dollars pour cela alors que les Canadiens peinent à nourrir leur famille.

J'aimerais d'abord parler de l'Accélérateur canadien pour la résilience climatique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le projet vise à « stimuler les investissements du secteur privé pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il cherche aussi à favoriser un développement économique durable et respectueux de l'égalité entre les sexes. ». On parle d'une contribution maximale de 500 millions de dollars à Affaires mondiales par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement. À ce jour, sous la rubrique des résultats atteints que l'on trouve sur votre site Web, on lit ce qui suit: « s.o. ».

Pourriez-vous expliquer pourquoi l'argent des contribuables canadiens servira à financer ce projet?

Alexandra MacKenzie (directrice générale, Organisations internationales et des droits de la personne, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement):

Monsieur le président, je devrais d'abord préciser que mes responsabilités sont axées sur certaines parties de l'ONU qui, comme bon nombre d'entre vous le savent, j'en suis certaine, est une grande organisation comportant de nombreuses facettes. Je m'occupe de certaines parties, et d'autres ne sont pas de mon ressort. Ce que je peux vous dire au sujet de l'aide apportée par le Canada par l'intermédiaire des Nations unies pourrait vous être utile.

Pour ce qui est de la contribution à l'Accélérateur canadien pour la résilience climatique, je ne suis pas en mesure de répondre de manière détaillée, mais nous pourrions faire un suivi à ce sujet ultérieurement.

Je serai ravie de vous en dire plus sur les Nations unies et les contributions que nous faisons par son intermédiaire.

● (1645)

Philip Lawrence: Je vous serais reconnaissant de faire un suivi à ce sujet.

Monsieur Steil, avez-vous des commentaires à ce sujet?

Shawn Steil: Monsieur le président, si vous le permettez, je peux faire un commentaire général.

Les questions que vous avez soulevées au sujet de la valeur et des perspectives de l'aide internationale sont importantes. Je m'appuie simplement sur mon expérience au sein du G7, l'an dernier, et de mes fonctions précédentes en tant que sous-sherpa. Les discussions au G7 sur la nécessité de s'assurer que l'aide internationale est à la fois efficace et liée aux intérêts économiques nationaux... C'est une idée qui commence à s'imposer et que le Canada envisage également, tout en cherchant des façons de mettre en place des partenariats mutuellement bénéfiques qui font partie intégrante et sont au cœur de l'aide au développement.

Philip Lawrence: Très bien. Je vais passer en revue quelques autres projets, et si vous souhaitez répondre de manière générale, cela me convient. Cela vous aidera au moins à mieux cerner le contexte des questions et ce que je recherche.

Encore une fois, je pense que le Canada a un rôle positif à jouer dans le monde grâce à l'aide humanitaire et au développement international.

Rapidement, en voici deux ou trois autres.

Premièrement, 8,2 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à maintenant pour le projet Verdissons notre riz: chaînes de valeur du riz à faible carbone et équitables en matière de genre, mais sans aucun résultat. Selon votre site Web, aucun résultat important en matière de développement n'a été signalé.

L'annonce la plus récente portait sur un prêt de 50 millions de dollars à Khan Bank, de Mongolie, pour soutenir les initiatives climatiques, les entreprises détenues par des femmes et les petites entreprises. Encore une fois, cela n'a donné aucun résultat direct.

Comme je l'ai dit, lorsque je parcours les quartiers de Port Hope et de Newcastle et que je dis aux gens que l'argent de leurs impôts, qu'ils ont durement gagné, fait la différence entre la survie ou la mort d'un enfant, ils n'ont aucun problème à ce qu'il serve à cette fin, mais là où les choses se corsent, c'est quand on commence à parler de choses de nature idéologique.

Vous pourriez peut-être faire un commentaire général, que ce soit au sujet du financement par l'intermédiaire de l'ONU ou autre, quant à la nécessité de cibler l'aide.

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, je serais ravie de parler de l'importance de veiller à ce que les Nations unies et ses organismes soient efficaces et donnent des résultats pour les Canadiens.

Nous sommes un membre fondateur des Nations unies et nous appuyons l'ONU dans son travail depuis plus de huit décennies. Plus récemment, M. António Guterres, l'actuel secrétaire général des Nations unies, a lancé une initiative visant à réformer les Nations unies. Cette initiative de réforme, appelée l'initiative ONU80, vise à garantir que l'ensemble des organismes et systèmes de l'ONU travaillent d'arrache-pied et soient d'une grande efficacité au niveau national, partout dans le monde.

Nous sommes membres de l'Assemblée générale de l'ONU et participons activement aux conseils de direction des organismes dont nous faisons partie. Nous sommes en mesure d'y exercer une influence afin de veiller à ce que ces organismes soient rationalisés et s'efforcent d'obtenir des résultats grâce au financement que nous leur accordons.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Clark.

Vous avez six minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence aujourd'hui.

Je veux poursuivre sur le thème des Nations unies, car je pense que si vous demandiez à 100 Canadiens au hasard de nommer une institution internationale, l'ONU serait certainement celle que la majorité nommerait.

Comme vous l'avez dit, madame MacKenzie, le Canada est un membre fondateur des Nations unies. Alors que je me rendais ici, je suis passé devant le portrait du premier ministre Pearson. Il est presque devenu le premier secrétaire général; nous avons donc, tout autant que n'importe quel autre pays au monde, un attachement historique à cette institution.

Vous avez parlé de l'initiative ONU80. Évidemment, l'ONU est une énorme institution. Au fil des décennies, elle a été plus efficace à certaines époques qu'à d'autres, mais nous tenons certainement à voir des progrès. Vous avez mentionné le discours prononcé par la ministre le mois dernier. Elle a dit ce qui suit: « l'ONU n'est pas, et ne doit pas être, une organisation statique. » Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Madame MacKenzie, je me demandais si vous pourriez nous donner votre point de vue à ce sujet. Selon vous, quels types de réformes devrions-nous envisager? Quels sont les aspects pratiques pour lesquels le Canada peut jouer un rôle positif pour veiller à ce que l'ONU continue de bien fonctionner et de mieux fonctionner?

● (1650)

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, comme je l'ai mentionné, l'initiative ONU80 a été lancée en mars 2025. Il s'agit d'une tentative du secrétaire général pour s'assurer que l'ONU s'adapte aux contraintes auxquelles elle est confrontée en ce moment.

Comme on l'a mentionné dans la déclaration préliminaire, le contexte géopolitique est très difficile. L'ONU est également mise à rude épreuve en raison de la situation financière et de la réduction du financement de certains membres de l'ONU. Cette pression sans précédent a obligé l'ONU et le secrétaire général à déployer des efforts pour promouvoir un renforcement de la discipline et de l'efficacité dans l'ensemble de l'organisation.

Concrètement, trois volets de travail interreliés sont mis en œuvre pour mener à bien toute une série d'initiatives. Le premier est axé sur l'efficacité au sein du système des Nations unies. Le deuxième est axé sur les mandats afin d'éviter tout chevauchement, et le dernier est axé sur la restructuration. Ce sont tous des aspects très complexes, mais le Canada a joué un rôle de premier plan dans ces efforts.

Comme je l'ai mentionné, cela remonte à mars 2025, et nous commençons à voir de bons résultats, notamment par rapport à la réduction du budget, à certaines modifications au mandat et aux efforts ciblés. Une réforme en profondeur prend forme. Tout cela vise à renforcer l'efficacité de l'ONU et à l'outiller afin d'accroître davantage la reddition de comptes et améliorer sa capacité d'affronter les difficultés mondiales dont nous avons parlé.

Braedon Clark: Ces objectifs s'accompagnent-ils d'un échéancier ou d'autres éléments permettant de déterminer à quel moment nous pourrons évaluer les indicateurs et les améliorations apportées?

Alexandra MacKenzie: Le calendrier est fort intéressant, car comme beaucoup d'entre vous le savent, un nouveau secrétaire général des Nations unies doit être nommé cette année. Cette question reviendra à l'avant-plan et nous tâcherons de veiller à ce que la réforme se poursuive, malgré le changement de secrétaire général.

Je pense que le Canada continuera de promouvoir ces réformes auprès du nouveau secrétaire général, quel qu'il soit, et nous verrons ensuite quels seront les nouveaux délais après cette nomination.

Braedon Clark: Merci beaucoup.

Monsieur le président, par votre entremise, j'aimerais revenir sur d'autres aspects qui ont été mentionnés plus tôt et dont il a aussi été question lors de notre réunion précédente sur ce sujet, soit la communication, les indicateurs et les résultats. Ce sont des préoccupations légitimes. Je pense qu'elles témoignent des attentes des Canadiens à l'égard de l'ensemble des institutions et des dépenses gouvernementales.

Ma question ne s'adresse pas forcément à vous, madame MacKenzie. Quiconque est le mieux placé pour y répondre pourrait nous donner une idée de la façon dont le ministère des Affaires mondiales évalue le rendement des investissements que nous faisons dans toute une série de programmes et de projets dont la portée est extrêmement vaste. Comment pouvons-nous mesurer leurs effets afin que nous puissions, lors des discussions que nous avons tous avec des résidants de nos circonscriptions, bien expliquer à ces gens ce que ces programmes permettent de faire concrètement à l'échelle mondiale?

Shawn Steil: Monsieur le président, je remercie le député de son excellente question.

En ce qui concerne les affaires mondiales et les politiques étrangères, la question de la mesure des résultats est toujours un peu problématique, car nous examinons d'abord les effets des mesures que nous prenons à court et à long terme, soit les types d'investissements, d'activités, de consultations et d'expertises qui sont mis en œuvre. Nous déterminons ensuite quels peuvent en être les résultats. Lorsque nous nous penchons sur les résultats souhaités à long terme, nous commençons à nous rendre compte que l'influence directe que nous pouvons exercer à ce chapitre est déterminée en grande partie par les partenariats avec d'autres intervenants, et que les résultats peuvent varier à différents égards. Nous tâchons de tenir compte des deux aspects en mesurant ce que nous pouvons contrôler tout en nous penchant sur les résultats en espérant que nous soyons sur la bonne voie.

Comme vous l'avez constaté au cours des dernières années, les niveaux d'incertitude et d'imprévisibilité rendent les choses de plus en plus difficiles. Je pense que ma collègue peut parler de la façon dont nous déterminons l'efficacité des organisations internationales en mesurant les résultats. Cependant, je pense que c'est toujours un défi, et nous cherchons simplement des moyens d'avancer dans la bonne direction, puis nous mesurons les résultats à long terme pour déterminer si nous sommes sur la bonne voie ou non.

● (1655)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins du ministère qui sont avec nous aujourd'hui.

Madame MacKenzie, je vous pose la question, mais si jamais un des témoins veut répondre à votre place, ça me va. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'est la doctrine Gérin-Lajoie?

[*Traduction*]

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, la question sur la doctrine Gérin-Lajoie concerne la Francophonie, ainsi que...

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: La doctrine Gérin-Lajoie n'est pas liée à la francophonie. Ce l'est dans une certaine mesure, mais la doctrine Gérin-Lajoin, c'est beaucoup plus large. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que c'est?

[*Traduction*]

Alexandra MacKenzie: Je suis désolée. Je ne pense pas être au fait de cette doctrine, monsieur le président.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame MacKenzie, vous êtes directrice générale au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour les organisations internationales et les droits de la personne. Est-ce que c'est bien votre…

[*Traduction*]

Alexandra MacKenzie: Je suis directrice générale des Organisations internationales et des droits de la personne.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous ne pouvez pas nous expliquer ce qu'est la doctrine Gérin-Lajoie. Est-ce bien ça?

[*Traduction*]

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, je suis désolée, mais je ne suis pas en mesure de répondre à cette question pour l'instant.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce qu'un autre témoin du ministère pourrait le faire? Les témoins sont du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, donc, nécessairement, ils connaissent la doctrine Gérin-Lajoie. Pourtant, il n'y a personne ici présentement qui est capable d'expliquer ce qu'est la doctrine Gérin-Lajoie. Est-ce exact?

Martin Larose (directeur général, Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Monsieur le président, je suis désolé, mais au nom de mes collègues, je ne suis pas non plus en mesure d'expliquer la doctrine Gérin-Lajoie aux membres du Comité. Cela dit, nous pouvons sans aucun doute donner une réponse écrite au Comité par la suite.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, ce n'était pas du tout une question piège. Je voulais vraiment placer les choses pour la suite de mes questions et je m'imaginais, très honnêtement et très sincèrement, que les fonctionnaires de haut niveau du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du gouvernement fédéral pouvaient expliquer rapidement et résumer ce qu'est la doctrine Gérin-Lajoie.

Mesdames et messieurs les témoins, n'y a-t-il pas quelque chose d'assez absurde et malheureux dans le fait qu'aucun d'entre vous ne puisse le faire? Croyez-moi, ce n'était pas du tout une question piège. Je voulais vraiment juste placer les choses pour la suite et j'ai plusieurs questions qui s'en viennent. Honnêtement, personne ici n'est capable de me dire ce qu'est la doctrine Gérin-Lajoie alors que vous êtes de hauts fonctionnaires au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Est-ce que vous pouvez répondre à cette question? Personne ici n'est capable de répondre par oui ou non. Est-ce bien ça?

[*Traduction*]

Le président: Ils vous ont déjà dit que ce n'était pas possible pour l'instant, mais ils se sont engagés à revenir là-dessus après cette séance, alors j'exhorte le député à poursuivre.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord. Monsieur le président, vous venez de voir un exemple flagrant et extrêmement malheureux des deux solitudes.

J'imagine que, si je vous posais la question, alors que vous êtes le président du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, afin de savoir si vous savez ce qu'est, j'ai bien l'impression que je connais déjà la réponse. Je ne vous la poserai pas.

Mesdames et messieurs les témoins, la doctrine Gérin-Lajoie traite de la place du Québec à l'international lorsqu'il est question des compétences partagées ou des compétences exclusives au Québec qui sont discutées sur la scène internationale. C'est ça, en gros, en résumé, la doctrine Gérin-Lajoie. J'espère que vous allez lire sur le sujet. Excusez-moi, je suis un peu décontenancé par cette absence de réponse et cette ignorance de la part de fonctionnaires de haut niveau du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement international à propos de cette doctrine si importante pour le Québec. Ça me fascine et je pense que vous avez sérieusement besoin de vous documenter à ce sujet. Je le répète, ce n'était pas du tout une question piège, c'était vraiment pour placer ce qui s'en venait.

Donc, justement, le Canada présente généralement sa politique étrangère comme étant fondée sur plusieurs principes tels que le multilatéralisme, l'inclusion des acteurs concernés dans les discussions qui touchent leurs intérêts et la coopération, qui implique que les gouvernements travaillent ensemble. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai parlé de la doctrine Gérin-Lajoie.

Est-ce que vous pouvez nous dire quels sont les mécanismes que le gouvernement fédéral utilise pour s'assurer que le Québec et les provinces peuvent faire valoir leurs intérêts lorsqu'il y a justement des accords qui sont négociés par l'entremise d'institutions internationales comme l'Organisation des Nations unies, ou ONU, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, ou UNESCO, ou l'Organisation internationale de la Francophonie, ou OIF? De quelle façon le gouvernement fédéral s'y prend-il pour permettre au Québec et aux provinces de participer, par le truchement de l'appareil gouvernemental, à ces institutions internationales?

● (1700)

[*Traduction*]

Shawn Steil: Je pourrais peut-être commencer par une réponse générale sur le multilatéralisme et notre approche à cet égard.

Les consultations auprès des provinces et des communautés des Premières Nations sont essentielles à la prise de décisions stratégiques importantes par le ministère des Affaires mondiales. La politique étrangère relève évidemment du gouvernement fédéral, mais l'obligation et la possibilité de consulter les provinces sont importantes. Cette consultation a lieu non seulement à Ottawa, mais aussi dans certains secteurs de notre réseau international où le Québec est présent.

Le député a mentionné l'UNESCO. C'est un cas particulier, et je vais demander à ma collègue d'en parler.

Alexandra MacKenzie: À cet égard, je dirais que nous travaillons en étroite collaboration avec la province de Québec, notamment à l'UNESCO. Pour des raisons évidentes, le Québec est représenté au sein de notre mission, et nous assurons une coordination très étroite pour veiller à ce que les intérêts du Canada et du Québec soient défendus au sein de cet organisme.

Le président: Merci.

Alexandra MacKenzie: J'ajouterais que plusieurs États sont membres à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont le Canada et certaines de ses provinces, ce qui comprend évidemment le Québec, ainsi que le Nouveau-Brunswick.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Duncan.

Vous avez cinq minutes.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres. Je vous suis reconnaissant du travail que vous faites au sein du ministère des Affaires mondiales.

J'aimerais concentrer certaines de mes questions sur le budget des dépenses du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Comme nous le savons, dans leur dernier budget, les libéraux ont prévu de réduire les dépenses des ministères de 15 % sur trois ans.

Pouvez-vous m'indiquer le total des économies prévues ou le montant des économies cernées au sein du ministère des Affaires mondiales pour cette période?

Shawn Steil: Monsieur le président, je peux en parler brièvement.

Ce n'est pas tout à fait le domaine de compétence des témoins ici présents, mais je sais que, dans le cadre du processus d'examen exhaustif des dépenses, le ministère des Affaires mondiales s'est engagé à réduire son budget de 1,1 milliard de dollars d'ici 2028-2029. Ces économies sont réalisées de diverses façons, y compris une réduction de l'effectif.

Eric Duncan: Merci de la réponse.

J'aimerais me concentrer notamment sur un aspect qui me préoccupe et qui a trait aux paiements de transfert et aux paiements versés à diverses organisations. À vrai dire, des témoins et des membres du Comité ont beaucoup parlé de la façon dont l'Organisation des Nations unies, ou ONU, fonctionne actuellement, de la frustration grandissante et du fait que l'organisation est de plus en plus statique. J'essaie d'éviter ce mot, mais elle semble très statique actuellement. Il y a beaucoup de frustration par rapport aux réformes qu'il faut adopter. L'initiative ONU80 a été lancée l'année dernière. Des efforts ont été déployés à cet égard, mais très peu de progrès ont été réalisés à ce jour, d'après ce que les Canadiens peuvent constater.

J'ai été surpris d'apprendre que, pour l'ONU, le Canada a dépensé 125 millions de dollars en 2024-2025. En 2026-2027, ce montant grimpera de 20 %. Selon les données dont je dispose, le montant augmentera à 151 millions de dollars. Encore une fois, on parle d'une hausse de 25 millions de dollars des dépenses consacrées à l'ONU. Je m'interroge simplement sur l'optimisation des ressources. Qu'allons-nous obtenir de plus pour cette augmentation de 25 %? On parle beaucoup de la frustration. Nous essayons d'obtenir du changement, et nous fournissons beaucoup plus d'argent. En quoi ces 25 millions de dollars supplémentaires par année nous aideront-ils concrètement à en avoir pour notre argent?

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, en ce qui concerne les contributions du Canada à l'ONU, nous versons des quotes-parts ainsi que des contributions volontaires. Évidemment, certaines quotes-parts sont fixes. Pour le budget ordinaire de l'ONU, le Canada a versé cette année 114 millions de dollars canadiens, ce qui représente environ 2,5 % de ce budget.

Nous sommes très fiers de verser à l'ONU la totalité de nos contributions, et ce, dans le respect des échéances et sans conditions préalables. C'est parce que nous considérons que cette organisation universelle aide vraiment à servir les intérêts du Canada en favorisant la prospérité et la stabilité dans le monde, mais aussi parce que ces efforts profitent évidemment à la population canadienne.

● (1705)

Eric Duncan: Seriez-vous en mesure de nous fournir des données ventilées qui indiquent à combien s'élèvent les quotes-parts et les contributions volontaires? Vous pourriez peut-être nous les fournir par écrit plus tard.

Alexandra MacKenzie: Nous pouvons certainement vous fournir ces données après la séance. Je ne les ai pas sous la main actuellement.

Eric Duncan: Lorsqu'il est question de l'optimisation des ressources et de l'efficacité des institutions internationales, je pense que les Canadiens veulent en avoir pour leur argent. Le fait que nous n'imposions pas de conditions préalables contribue à la frustration considérable par rapport à l'efficacité de l'ONU. Nous assistons maintenant à un effritement du multilatéralisme dans le monde entier. Nous voyons le Canada se joindre à bon nombre d'autres organisations émergentes. De nouvelles alliances sont formées afin de résoudre les problèmes les plus urgents dans le monde.

J'aimerais simplement revenir sur le fait qu'une hausse de dépenses de 20 % sur deux ans est prévue, alors que le ministère des Affaires mondiales est censé réduire son budget de 1,1 milliard de dollars, ou quel que soit le chiffre exact. Étant donné que nous prévoyons apporter une augmentation aussi importante — qui dépasse largement l'inflation — à notre contribution générale à l'Organisation des Nations unies, et ce, sans conditions, il me semble que nous pourrions nous en servir comme levier pour tenter d'obtenir certaines réformes que l'on tarde obstinément à mettre en place.

Je pose à nouveau la question. Est-ce que le Canada impose des conditions, même par rapport à ses contributions volontaires, pour indiquer que le financement ne sera pas maintenu — car ce serait de la pure folie — s'il n'y a pas de changement fondamental?

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, je pense avoir fourni des explications à ce sujet tout à l'heure, mais je vais m'attarder un peu plus sur ce point.

Les contributions du Canada à l'effort de réforme de l'ONU sont vraiment importantes. Nous sommes tout à fait en mesure de veiller à ce que les organismes des Nations unies déploient les efforts nécessaires en vue d'harmoniser et de rationaliser les pratiques tout en revoyant les mandats. Nous apportons réellement une contribution importante à l'optimisation des ressources.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Zuberi, pour cinq minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur une série de questions posées par mon collègue, M. Clark. C'est au sujet des réformes aux Nations unies. Le secrétaire général a demandé une réforme du Conseil de sécurité. Nous avons également plaidé pour que le Conseil de sécurité soit plus efficace et pour que les pays émergents ou en développement y soient mieux représentés.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Alexandra MacKenzie: Monsieur le président, le Conseil de sécurité des Nations unies a certainement éprouvé d'importantes difficultés à s'acquitter de son mandat fondamental, qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette situation s'explique en grande partie par la paralysie qui résulte du recours au droit de veto au sein du Conseil.

Les États membres de l'ONU s'entendent généralement pour dire que le Conseil de sécurité devrait vraiment refléter les réalités géopolitiques contemporaines et être plus représentatif, plus transparent, plus efficace et plus responsable.

Cependant, il est très difficile de réformer le Conseil de sécurité, car toute modification à la Charte des Nations unies nécessiterait l'appui des deux tiers des États membres, soit environ 190 États. Il faudrait également que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité y consentent.

Compte tenu de cette contrainte, nous nous penchons également sur le genre de mesures pragmatiques qui peuvent être adoptées à titre provisoire. Par exemple, nous tentons de déterminer comment nous pouvons exercer une influence sur les méthodes de travail du Conseil. Le Canada s'est également dit favorable à ce que le recours au droit de veto soit exercé avec retenue. C'est le genre de mesures pragmatiques que nous essayons de promouvoir, à défaut de pouvoir modifier la Charte des Nations unies.

Sameer Zuberi: Comment peut-on restreindre le recours au droit de veto? Quelles idées a-t-on proposées jusqu'à présent à cette fin?

Alexandra MacKenzie: Il y a eu beaucoup de discussions et de résolutions à ce sujet. Ces efforts se poursuivent. Il s'agit d'influencer les cinq membres permanents et de les encourager essentiellement à ne pas recourir à leur droit de veto. Certains d'entre eux font bel et bien preuve de retenue à cet égard.

Sameer Zuberi: Je suppose que les discussions se poursuivent. Comme vous l'avez mentionné, bon nombre d'intervenants se montrent peu coopératifs, ce qui explique en partie pourquoi nous discutons en ce moment de l'ONU, de son efficacité et de sa situation actuelle. Êtes-vous d'accord?

Alexandra MacKenzie: La situation du Conseil de sécurité est très particulière en raison de la paralysie liée au droit de veto.

Par ailleurs, le réseau des Nations unies, qui est très complexe, comme nous l'avons mentionné, compte de nombreux organismes spécialisés qui sont très efficaces. Évidemment, l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal, est un exemple que nous connaissons bien, étant donné que son siège social se trouve au Canada. Cet organisme est très efficace et fait de l'excellent travail au quotidien.

La situation varie considérablement d'un organisme à l'autre au sein du réseau des Nations unies.

● (1710)

Sameer Zuberi: D'accord.

Même si les gens critiquent le Conseil de sécurité et d'autres organismes, pouvez-vous nous parler brièvement de leur efficacité, de leur importance et du travail essentiel qu'ils réalisent au sein des Nations unies?

Alexandra MacKenzie: Je serais ravie de parler du travail des organismes spécialisés.

Leurs efforts ont une incidence réelle sur le quotidien des Canadiens et de bien des gens à l'échelle mondiale, notamment dans le domaine de l'aviation et des postes. Les organismes spécialisés aident à établir des normes et des conventions. Ces nombreux organismes font vraiment un travail très important.

Évidemment, leur travail touche également de nombreux autres ministères. Le ministère des Affaires mondiales du Canada ne cherche en réalité qu'à...

Sameer Zuberi: Puis-je préciser ma question?

Je comprends ce que vous dites, mais j'aimerais me concentrer sur l'intelligence artificielle. Y a-t-il des discussions sur des traités internationaux, des pactes ou la création éventuelle d'organismes pour composer avec l'émergence de l'intelligence artificielle?

Shawn Steil: Je pourrais répondre à cette question.

Il y a des discussions à ce sujet, et elles ne sont pas coordonnées à certains égards.

Les premières discussions au sein du G7 ont amené certains organismes à aborder d'autres questions liées à la gouvernance en matière d'intelligence artificielle.

Au sommet d'Évian, par exemple, le premier ministre et le président Macron ont évoqué la possibilité de mieux coordonner la gouvernance sur les questions de sécurité liées à l'intelligence artificielle, et les discussions se poursuivent à ce sujet.

La Chine a mené certaines initiatives en fonction de sa propre conception de la gouvernance en matière d'intelligence artificielle. Ces discussions sont également en cours au sein du G20. Je pense qu'il n'y a pas encore d'approche coordonnée à cet égard.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Allen, au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, vous êtes le directeur général responsable des négociations commerciales et la politique commerciale multilatérale. Monsieur Larose, vous êtes le directeur général responsable de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques. Madame MacKenzie, vous êtes la directrice générale responsable des organisations internationales et des droits de la personne. Monsieur Steil, toujours au même ministère, vous êtes le directeur général responsable de la stratégie.

Lorsque je vous ai demandé, à chacun d'entre vous, ce qu'était la doctrine Gérin-Lajoie, aucun d'entre vous n'a été capable de me répondre, puisque vous ne la connaissez pas. En parallèle, vous m'avez aussi dit que la collaboration et la consultation avec le Québec et les provinces étaient super importantes pour vous lorsque venait le temps d'aller représenter le Canada, donc le Québec et les provinces, dans les institutions internationales.

Cependant, comment peut-on prendre au sérieux cette consultation et cette collaboration avec le Québec, alors qu'au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, des directeurs généraux tels que vous sont incapables de nous expliquer ce qu'est la plus grande et la plus importante politique du gouvernement du Québec en matière de relations internationales? Comment est-ce qu'on doit prendre au sérieux ce que vous nous avez dit tantôt lorsque vous nous représentez sur la scène internationale, alors que vous êtes incapables de nous répondre sur cette politique qui est si importante, non seulement pour le gouvernement du Québec, mais pour tous les Québécois et toutes les Québécoises? Comment doit-on recevoir cette ignorance de la part du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement?

[*Traduction*]

Shawn Steil: Monsieur le président, dans le cadre de ses audiences, le Comité a notamment pour rôle de sensibiliser les Canadiens aux questions qui intéressent particulièrement les députés, qu'elles soient liées à la politique étrangère ou à d'autres domaines. Je pense que c'est ce que l'honorable député a fait. Il a soulevé une question sur la doctrine Gérin-Lajoie, et nous le comprenons.

Je ne suis pas certain que les témoins ici présents aient à justifier le fait de connaître ou d'ignorer quelque chose. S'il y a une question précise au sujet de notre politique multilatérale ou des organisations internationales que nous représentons, nous serons ravis d'y répondre.

● (1715)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Mantle.

Vous avez cinq minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres. Je leur suis reconnaissant de leurs témoignages. Je vais les laisser décider qui est le mieux placé pour répondre à mes questions.

Le ministère des Affaires mondiales recense 24 institutions comme principaux partenaires multilatéraux. Diverses banques de développement en font partie. Au 31 décembre 2025, la contribution totale du Canada à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, qui est dirigée par la Chine, s'élevait à un peu plus de 1,36 milliard de dollars. Les fonds transférés jusqu'à présent s'élèvent à 273 millions de dollars. Le Canada a toujours l'obligation juridique de payer les 1,09 milliard de dollars restants si on les lui réclame. En juin 2023, le Canada a suspendu ses activités gouvernementales impliquant cette banque d'investissement dirigée par la Chine lorsqu'un Canadien, Bob Pickard, a dénoncé le contrôle qui, selon lui, était exercé par la Chine sur cet organisme. Il a alors déclaré: « C'est une ressource pour les objectifs géopolitiques de la République populaire de Chine [...] En pratique, je crois que cela sert les intérêts de la Chine. »

Le gouvernement a annoncé il y a trois ans son intention de mener un examen sur sa participation à cette banque. Cet examen a-t-il été effectué?

Shawn Steil: Monsieur le président, je ne crois pas que quiconque dans le groupe d'experts ici présent soit au courant des derniers développements concernant la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Cependant, nous pouvons nous engager à fournir à une date ultérieure les renseignements les plus récents dont nous disposons.

Jacob Mantle: Je serais reconnaissant aux témoins de fournir ces renseignements, et j'aimerais que cela soit également consigné dans le procès-verbal.

À l'instar de mon collègue du Bloc, je tiens à exprimer ma déception. Ce n'est pas une petite organisation. Elle figure parmi les 24 principales institutions multilatérales auxquelles le Canada contribue.

Je suppose donc que vous ne connaîtrez pas la réponse à la question suivante. Savez-vous quand l'examen sera terminé?

Martin Larose: Monsieur le président, je tiens à préciser qu'aucun d'entre nous n'est responsable du dossier de cette banque. Nous n'avons donc pas l'information que le membre du Comité souhaite obtenir.

Comme il a été indiqué, nous nous sommes engagés à fournir une réponse écrite au Comité.

Merci.

Le président: Merci.

Jacob Mantle: J'aimerais poser quelques questions sur la Banque, auxquelles vous pourrez répondre par écrit. Je souhaite les consigner au compte rendu.

J'aimerais savoir quand l'examen sera terminé. Au cours de l'examen triennal, le Canada a-t-il exercé l'un de ses droits de vote à la Banque? Des représentants canadiens ont-ils assisté à des réunions de la Banque? Le Canada a-t-il fait d'autres paiements ou contributions financières à la Banque au cours de cette période?

Si vous pouviez fournir des réponses écrites à ces questions, je vous en serais reconnaissant.

J'aimerais changer un peu de sujet et parler de l'aide au développement.

Une somme de 30 000 $ est allouée à la promotion de la culture du recyclage à Ho Chi Minh City; 27 000 $ pour sensibiliser les citoyens de Ho Chi Minh City à la pollution des océans par le plastique; 49 000 $ pour habiliter les dirigeantes libanaises, syriennes et éthiopiennes au moyen de spectacles de théâtre participatifs; 52 000 $ pour accroître la résilience de la participation des jeunes en Jordanie grâce à une formation en théâtre; et 23 000 $ pour promouvoir des modes de vie sains et la consommation de fruits locaux au Belize.

Quels objectifs en matière de politique étrangère ce type de subvention d'Affaires mondiales permet-il d'atteindre?

Shawn Steil: Monsieur le président, je ne pense pas que nous ayons sous les yeux l'information qui nous permettrait de parler de projets spécifiques et de leur financement.

Il se trouve que j'ai été, par le passé, ambassadeur au Vietnam, et il semble que certains des projets dont le député a parlé sont réalisés par l'entremise de ce que l'on appelle le Fonds canadien d'initiatives locales, qui sert à des projets à petite échelle dans le cadre desquels les missions et les ambassadeurs peuvent financer des organisations locales afin qu'elles mènent des actions respectant les paramètres et les objectifs spécifiques d'un projet.

Je ne suis pas en mesure de vous en dire davantage

Jacob Mantle: Merci.

Ce que je veux savoir, c'est quels sont les objectifs de ces subventions.

Je ne suis pas le seul à soulever cette question. Vous vous souviendrez qu'en 2023, la vérificatrice générale a examiné plusieurs milliards de dollars d'aide et a constaté qu'Affaires mondiales Canada n'était pas en mesure de fournir de rapports axés sur les résultats. En fait, la vérificatrice générale de l'époque a déclaré que 24 des 26 indicateurs utilisés par Affaires mondiales ne mesuraient pas du tout les résultats. En 2024, l'Agence a fourni un rapport d'étape qui n'abordait pas ces questions.

Pouvez-vous nous dire si vous avez répondu aux préoccupations de la vérificatrice générale concernant le rendement axé sur les résultats?

● (1720)

Le président: Pouvez-vous établir un lien avec les organisations internationales? Si ce n'est pas le cas, alors vous êtes en train de parler de l'efficacité de l'aide internationale directement destinée aux collectivités. Je ne sais pas si c'est le…

Jacob Mantle: Je peux le faire très facilement, monsieur le président.

La vérificatrice générale a examiné, je crois, 1,5 milliard de dollars d'aide accordée à diverses institutions multilatérales, ainsi que des subventions et contributions bilatérales. C'était dans le cadre de l'examen de la politique étrangère féministe par la vérificatrice générale.

Pouvez-vous nous faire une mise à jour? Avez-vous répondu aux préoccupations soulevées par la vérificatrice générale?

En 2024, lorsque vous en avez fait rapport au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, je crois, vous n'y aviez pas répondu.

Le président: Monsieur Mantle, nous avons dépassé le temps imparti. Je suis désolé.

Jacob Mantle: Je suis désolé; il me restait quelques secondes lorsque vous m'avez interrompu.

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti de 37 secondes.

Jacob Mantle: Vous m'avez interrompu pour me demander…

Le président: Je ne vous ai pas interrompu. Je voulais que vous vous en teniez au sujet.

Jacob Mantle: Vous m'avez interrompu pour me poser une question, et j'ai répondu.

Le président: Je vais les laisser répondre.

Jacob Mantle: Merci.

Shawn Steil: Monsieur leprésident, encore une fois, je pense que, étant donné les sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, nous n'avons pas avec nous les experts qui peuvent répondre correctement à cette question.

Philip Lawrence: J'invoque le Règlement.

Le président: Oui. Allez-y.

Philip Lawrence: Je sais que nous allons passer aux travaux du Comité, mais cela se fera à huis clos.

Je tiens simplement à dire publiquement que, à un moment donné, les conservateurs seraient très favorables à la tenue de réunions supplémentaires sur le sujet du développement international et de la Francophonie.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Sari, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Français*]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Chers témoins, je vous remercie tous les quatre d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais faire un préambule avant de vous poser une ou deux autres questions si j'ai le temps.

Comme vous le savez, le premier ministre a présenté à Davos une vision mondiale assez claire. Il a défendu l'idée d'un Canada plus pragmatique, qui s'engage avec le monde entier malgré les divergences qu'on y trouve présentement.

J'aimerais vous entendre sur la façon dont cette vision présentée par le premier ministre peut être concrétisée.

[*Traduction*]

Shawn Steil: La politique étrangère du Canada fait actuellement l'objet d'un examen, en grande partie fondé sur les changements au contexte international qui nous obligent, comme l'a dit l'honorable député, à adopter une approche plus pragmatique et à diversifier davantage nos relations bilatérales. Nous réfléchissons tous à la façon d'y parvenir et nous essayons de définir plus clairement cette démarche; cela signifie toutefois donner la priorité aux intérêts du Canada d'une manière qui nous permette de coopérer avec un large éventail de partenaires avec lesquels nous pouvons trouver des intérêts communs. Cela peut être le cas même lorsqu'il y a des désaccords ou des relations difficiles, mais nous nous efforcerons tout de même de trouver des moyens d'établir des partenariats efficaces et mutuellement bénéfiques. Pour Affaires mondiales Canada, cela signifie un engagement plus stratégique et plus large auprès d'un plus grand éventail de partenaires.

J'ai un dernier commentaire. Le premier ministre a déclaré, non seulement à Davos, mais aussi dans son discours au Lowy Institute, puis à Strasbourg devant le Parlement européen, que le Canada renforcera ses capacités chez lui afin d'être un meilleur partenaire international. Il a notamment parlé de veiller à ce que le Canada ait accès aux chaînes d'approvisionnement dont il a besoin pour faire tourner son économie.

Chercher des partenaires qui réduiront nos dépendances et disposeront des capacités dont nous avons besoin, et établir des partenariats stratégiques avec eux fait partie des fonctions essentielles d'une approche pragmatique et diversifiée.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: En ce qui concerne ce pragmatisme, vous avez parlé de bénéfices communs. J'apprécie beaucoup cette expression. Cependant, on a aussi parlé, en marge de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, des efforts en matière de multilatéralisme.

Est-ce que vous pouvez expliquer cette initiative et ce qu'elle va changer, concrètement? De plus, est-ce que le Canada, comme pays, est bien placé pour la diriger?

[*Traduction*]

Alexandra MacKenzie: Les efforts visant à renforcer les partenariats en faveur du multilatéralisme s'appuient sur le système des Nations unies ainsi que sur d'autres possibilités. Mon collègue a évoqué la nécessité d'adopter une approche pragmatique et stratégique avec nos partenaires sur les questions qui nous préoccupent. Le système des Nations unies est l'une des plateformes au sein desquelles nous pouvons le faire, mais il y en a d'autres, comme le Commonwealth et la Francophonie, par exemple.

Oui, ce sont des occasions de nouer des liens, de poursuivre des intérêts communs et de relever ensemble les défis mondiaux.

● (1725)

[*Français*]

Abdelhaq Sari: C'est vraiment agréable de vous écouter, mais j'ai juste cinq minutes.

J'aimerais bien conclure sur un sujet qui me tient beaucoup à cœur, soit l'intelligence artificielle. Vous avez parlé de la Chine et vous avez également parlé du G20, où il y a quand même une certaine ouverture.

Mon collègue vous a posé une question à cet égard. J'aimerais bien que vous preniez le temps de nous donner plus d'information ou, au moins, nous répondre par écrit si possible. C'est quelque chose que j'aimerais bien développer. La question de l'intelligence artificielle peut prendre plusieurs dimensions. Elle peut notamment être abordée sous l'angle de l'alliance internationale que nous pourrions avoir pour avoir une meilleure démocratie ou une meilleure liberté, auxquelles ces nouvelles technologies peuvent nuire.

[*Traduction*]

Shawn Steil: Nous nous ferons un plaisir de vous revenir là-dessus.

Le Canada, bien sûr, a adopté une stratégie en matière d'intelligence artificielle principalement axée sur le marché national, mais aussi sur le marché international. Les questions que vous avez soulevées au sujet de l'intelligence artificielle et de la démocratie font partie des discussions, par exemple, qui ont eu lieu à Évian au Sommet du G7.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Il me reste vingt secondes, donc je veux vous remercier.

En ce qui concerne cet angle, je veux surtout savoir s'il y a d'autres pays qui nous ont sollicités pour avoir une certaine alliance ou qui se sont montrés ouverts à cela, sachant qu'à Montréal, à Toronto ou à Edmonton, on a quand même des pôles technologiques assez intéressants et qu'on a la possibilité d'influencer les choses. Si vous avez eu des demandes à cet égard, veuillez nous en faire part par écrit. Nous en serions très reconnaissants.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier tous les témoins de leur comparution devant le Comité et de leurs témoignages.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance afin de nous préparer à accueillir le prochain groupe de témoins.

● (1725)

_____(Pause)_____

● (1735)

Le président: Nous reprenons les travaux.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins de la deuxième heure.

[*Français*]

J'aimerais maintenant accueillir les nouveaux témoins pour la deuxième heure de la réunion.

[*Traduction*]

Nous accueillons Mme Geneviève Dufour, professeure titulaire et titulaire de la chaire de recherche sur le droit commercial durable, responsable et inclusif à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Nous accueillons Mme Anne-Marie Slaughter, future doyenne de l'École de politique publique de la London School of Economics, qui se joint à nous par vidéoconférence. De B'nai Brith Canada, nous accueillons Richard Robertson, directeur, Recherche et plaidoyer, qui se joint également à nous par vidéoconférence.

Bienvenue.

Vous disposerez d'un maximum de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

J'invite maintenant Mme Geneviève Dufour à faire sa déclaration préliminaire d'un maximum de cinq minutes, s'il vous plaît.

Merci.

[*Français*]

Geneviève Dufour (professeure titulaire, Chaire de recherche en droit du commerce durable, responsable et inclusif, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel): Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'invitation. C'est toujours un honneur de pouvoir venir vous parler et de s'adresser à vous.

Je souhaite aujourd'hui vous présenter trois constats sur l'efficacité des institutions internationales, puis une recommandation sur le rôle que le Canada pourrait jouer dans la redéfinition des institutions internationales.

Le premier constat est que les institutions internationales traversent une crise profonde. Les violations et les blocages ne sont évidemment pas nouveaux, mais leur multiplication et leur intensité du moment fragilisent certainement les institutions.

Le deuxième constat est que, malgré cette crise, les institutions continuent globalement d'exercer des fonctions qui sont essentielles et de produire des résultats. L'OMC, soit l'Organisation mondiale du commerce, en est un excellent exemple. Malgré la paralysie de son Organe d'appel depuis 2019, ses membres continuent à solliciter l'Organe de règlement des différends. Surtout, malgré la guerre commerciale qui a été lancée par l'administration Trump, plus de 70 % des échanges internationaux continuent de se faire en vertu du principe de la nation la plus favorisée. Je pense que c'est un exemple très parlant.

Le troisième constat est que le maintien de cette efficacité tient aussi à la capacité d'adaptation et de résilience des États. Pour reprendre l'exemple de l'OMC, face au blocage de l'Organe d'appel, sous l'impulsion du Canada et de l'Union européenne, il y a plusieurs membres qui ont établi un mécanisme provisoire d'arbitrage d'appel. Ils ont donc utilisé les possibilités du droit existant pour préserver une fonction qui était compromise.

On peut aussi dire que les membres de l'OMC négocient en ce moment une éventuelle réforme de cette organisation. Il y a quelques jours encore, le 23 octobre, ils ont travaillé sur des propositions substantielles. Donc, ces démarches manifestent certes une résilience, mais annoncent surtout une redéfinition de nos institutions internationales, dont l'issue demeure pour l'instant ouverte.

C'est ici que se situe ma recommandation, chers membres du Comité: si cette transformation s'amplifie et s'accélère, le Canada doit être prêt et il doit être prêt à contribuer à sa direction. Il peut jouer un rôle d'influence normative.

Par le passé, on sait que le Canada a souvent joué un rôle d'envergure menant à des transformations majeures, mais on doit se le dire, le Canada s'est effacé au cours des dernières décennies. L'ambition exprimée à Davos par le premier ministre Carney, l'ambition d'une action concertée des puissances moyennes, appelle aujourd'hui un investissement durable dans nos capacités. Je pense que l'impulsion est là pour qu'on avance.

Je propose donc une stratégie de présence et d'expertise juridique internationale en quatre volets.

Premièrement, on devrait anticiper les postes à pourvoir et soutenir les candidatures canadiennes par une équipe dédiée, un budget et une mobilisation diplomatique. Autrement dit, il faut qu'on augmente la présence des Canadiens dans des postes clés. Il faut en prendre conscience. Notre présence dans les institutions internationales demeure discontinue et insuffisante. Aucun Canadien n'a jamais été présenté comme juge au Tribunal international du droit de la mer, alors que nous avons le plus long littoral au monde. Nous n'avons pas eu de juge à la Cour internationale de justice depuis le juge Read, dont le mandat a pris fin en 1958. De plus, depuis 2016, nous n'avons aucun Canadien qui siège à la Commission du droit international, l'organe de l'Assemblée générale des Nations unies qui travaille à codifier et à faire progresser le droit international.

Disons-le, d'autres pays de taille moyenne, comme la Roumanie et la Tunisie, ont fait beaucoup mieux que nous dans les dernières années. Ils ont réussi à faire élire leurs juges, leurs nationaux dans des instances d'ampleur. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une stratégie. En 2024, Affaires mondiales Canada envisageait un soutien structuré aux candidatures. Où en sommes-nous aujourd'hui?

Deuxièmement, je crois qu'il faut davantage associer les professeurs de nos universités aux équipes qui conseillent et représentent le Canada devant les instances internationales, évidemment, en complément de l'expertise des fonctionnaires. On devrait s'inspirer de pays qui intègrent les professeurs d'université systématiquement, comme la France et la Belgique, et qui arrivent à faire circuler et accepter des concepts.

● (1740)

Troisièmement, en tant que professeure d'université, je ne peux pas passer sous silence qu'il faut préparer la relève. Ça nous prend des détachements, des expériences contentieuses et du mentorat, le tout en s'associant aux universités.

Quatrièmement, cette stratégie doit absolument intégrer explicitement les juristes francophones et valoriser notre bilinguisme. Le français et l'anglais sont les langues officielles ou les langues de travail de tous les tribunaux internationaux et d'une majorité d'institutions internationales. Le Canada dispose donc d'un atout concret et il doit le faire valoir.

En résumé, je terminerai sur cela, monsieur le président: nous sommes à un moment clé. Les institutions sont fragilisées et il y a une redéfinition à venir. Le Canada doit donc se préparer à participer à cette redéfinition et il doit utiliser l'impulsion du moment pour en être un des acteurs majeurs. Pour ce faire, il doit notamment adopter une stratégie visant à donner des rôles clés aux Canadiens.

Je vous remercie.

● (1745)

Le président: Je vous remercie de votre déclaration.

J'invite maintenant Anne-Marie Slaughter à prendre la parole.

[*Traduction*]

Anne-Marie Slaughter (future doyenne, École de politique publique, London School of Economics, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, c'est un honneur et un plaisir de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui.

J'étudie, j'écris et je travaille avec des institutions internationales depuis 35 ans en tant que professeure, doyenne d'une école de politique publique, fonctionnaire au département d'État américain, puis cheffe d'un groupe de réflexion et d'action.

En 2022, j'ai été invitée à me joindre au Conseil consultatif de haut niveau sur le multilatéralisme efficace du secrétaire général des Nations unies, chargé de formuler des recommandations sur la façon de réformer les institutions internationales en vue du Pacte pour l'avenir de 2024. Cela semble bien loin aujourd'hui. Nous nous sommes toutefois réunis pendant deux ans. Nous étions 12 personnes, dont l'actuel président de Singapour. Nous représentions parfaitement la géographie et la population mondiales. Nous avons publié un rapport, que je vous recommande, étant donné que vous n'en êtes qu'au début de votre étude. Il s'intitule *A Breakthrough for People and Planet: Effective and Inclusive Global Governance for Today and the Future*. Il est très long — enfin, pas très long pour un rapport de l'ONU, mais il est tout de même long. Néanmoins, je vous le recommande, car il condense de nombreux commentaires de gens de partout dans le monde, ainsi que d'experts.

L'un des volets, beaucoup plus court, de ce rapport consiste en une page sur laquelle nous avons énoncé 10 principes pour un multilatéralisme efficace. Je vais les énumérer, puis je me concentrerai sur cinq d'entre eux dans le contexte actuel.

Premièrement, les institutions multilatérales efficaces doivent être centrées sur les personnes. Elles doivent se concentrer sur les personnes qu'elles sont censées servir — non pas les États, mais les personnes qui vivent dans ces États. C'est sous cet angle qu'il faut évaluer leur travail.

Elles doivent être représentatives. J'y reviendrai.

Elles doivent être transparentes. Cela ne signifie pas qu'elles doivent être complètement ouvertes, mais cela signifie que leurs données et leur contenu doivent être accessibles au public.

Elles doivent être équitables. J'y reviendrai.

Elles doivent fonctionner en réseau. Encore une fois, j'y reviendrai.

Elles doivent être dotées de ressources suffisantes. Ce point ne nécessite aucune explication.

Elles doivent être axées sur une mission claire, c'est-à-dire, en fait, assortie d'objectifs mesurables.

Elles doivent être flexibles — et j'y reviendrai —, responsables et, enfin, tournées vers l'avenir.

Il y a plus à dire sur chacun de ces éléments, mais je pense que c'est un très bon cadre pour réfléchir à la façon de concevoir de nouvelles institutions internationales.

Les principes de représentativité et d'équité sont liés, tout comme les attributs d'être en réseau, flexibles et tournées vers l'avenir. Je vais donc les aborder de cette façon.

En ce qui concerne la représentativité, il est inconcevable qu'en 2045, une institution mondiale soit dirigée par les vainqueurs de 1945. Tant que ce sera le cas, l'institution sera illégitime et inefficace, et c'est ce que l'on constate présentement.

Kofi Annan a vraiment essayé de réformer le Conseil de sécurité des Nations unies. Je pense qu'il est allé aussi loin que possible. Je ne crois pas que cela soit encore réalisable aujourd'hui. Je pense plutôt qu'il faut s'appuyer sur les instances de l'ONU et du système onusien qui fonctionnent, en particulier l'Assemblée générale.

Dans notre rapport, nous avons expliqué que la représentativité signifie non seulement que les parties prenantes ont leur place à la table des négociations et peuvent se faire entendre pleinement, mais aussi qu'il faut recourir au vote à la majorité, même contre la volonté d'une minorité qui s'oppose, lorsqu'il s'agit de questions d'intérêt mondial. Il s'agit là d'un principe fondamental. Il ne sera pas facile à mettre en œuvre, mais sans lui, on ne pourra pas être efficace.

En ce qui concerne la représentativité et le vote à la majorité, une véritable représentativité signifie un rôle beaucoup plus important, et réel, pour les pays du Sud dans toutes les institutions mondiales, et non un rôle où les pays du Nord se réunissent d'abord, puis invitent quelques pays du Sud à la discussion. Le processus doit être représentatif et s'accompagner d'une participation authentique à tous les niveaux.

Ensuite, nous arrivons à la représentativité, à l'équité, au fonctionnement en réseau, à la flexibilité et au fait d'être tournées vers l'avenir. Encore une fois, tous ces éléments vont ensemble.

● (1750)

J'aimerais commencer par citer un grand Canadien, le regretté John Ruggie, qui était professeur et doyen et qui a travaillé fort aux côtés de Kofi Annan. Il a dit dans les années 1970 que les institutions ne sont pas seulement des entités avec un siège social et du papier à en-tête. Elles ne sont pas seulement ces structures formelles telles que nous les avons toujours étudiées. Il s'agit plutôt d'un ensemble de règles, de normes et de procédures décisionnelles qui encadrent les comportements, façonnent les programmes et, en réalité, prescrivent le comportement des États.

Si l'on se réfère à cette définition, lorsque l'on examine les institutions internationales, il faut inclure les institutions informelles, comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ou l'Organisation internationale des commissions de valeurs, qui a d'ailleurs été constituée en tant qu'organisme à but non lucratif en vertu de la loi du Québec. Il s'agit d'institutions très informelles, mais bon nombre d'entre elles sont extrêmement puissantes et rassemblent des représentants compétents des pays concernés, qui peuvent ensuite agir directement à l'échelle nationale.

Le président: Merci, madame. Nous devrons…

Anne-Marie Slaughter: J'ai une dernière remarque à faire.

La dernière chose que je dirais, c'est qu'il faut inclure les acteurs étatiques et non étatiques, et que les membres d'une institution doivent s'engager financièrement ou concrètement afin d'avoir un intérêt direct dans le résultat.

Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie de votre déclaration.

Richard Robertson, je vous invite maintenant à faire votre déclaration préliminaire.

Richard Robertson (directeur, Recherche et plaidoyer, B'nai Brith Canada): Merci, monsieur le président.

Honorables membres du Comité, je m'appelle Richard Robertson. Je suis le directeur de la recherche et du plaidoyer de B'nai Brith Canada.

Fondée en 1875, B'nai Brith Canada est la plus ancienne organisation de défense des droits de la personne au pays. Dans le cadre de son étude sur l'efficacité des institutions internationales et la façon dont le Canada respecte sa priorité en matière de politique étrangère, qui est de renforcer ces institutions, il est impératif que le Comité examine le soutien actuel du Canada à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'UNRWA.

Le Canada est l'un des plus importants contributeurs à l'UNRWA, ayant fait don de plus de 25 millions de dollars américains, rien qu'en 2025, dans le cadre d'un engagement de financement pluriannuel de plus de 100 millions de dollars. À la suite des attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre en Israël, des preuves ont mis au jour des liens entre l'UNRWA, des organisations terroristes inscrites et les attaques du 7 octobre elles-mêmes. En tant qu'organisme des Nations unies, l'UNRWA a l'obligation fondamentale de maintenir la neutralité, afin d'assurer à la fois son intégrité et le succès de ses activités.

Les allégations contre l'UNRWA ont incité le secrétaire général des Nations unies à commander un examen indépendant de l'organisme en 2024. L'examen portait sur le respect par l'UNRWA du principe humanitaire international de neutralité. De janvier à mars 2024, le Canada a suspendu son financement à l'organisme pendant la durée de cet examen.

Le rapport qui en a résulté, le rapport Colonna, a conclu que, même si l'UNRWA avait mis au point un nombre important de mécanismes et de procédures pour assurer le respect du principe de neutralité humanitaire, des violations de ce principe persistaient. Parmi les violations recensées dans le rapport figurent des cas où des membres du personnel ont exprimé publiquement des opinions politiques, l'utilisation dans les écoles de l'UNRWA de manuels scolaires du pays d'accueil au contenu problématique, ainsi que des syndicats de personnel politisés proférant des menaces à l'encontre de la direction de l'UNRWA et provoquant des perturbations opérationnelles. Le rapport contient 50 recommandations visant à renforcer la neutralité, la responsabilité, le contrôle et l'intégrité institutionnelle de l'UNRWA dans huit domaines essentiels qui nécessitent des améliorations immédiates.

Lorsque le Canada a annoncé qu'il recommençait à financer l'UNRWA le 8 mars 2024, Affaires mondiales Canada a déclaré que l'organisme s'engageait à assurer une reddition de comptes complète, des interventions résolues et la mise en œuvre des réformes nécessaires au sein de l'UNRWA. Affaires mondiales Canada a également déclaré que le Canada travaillerait avec les parties prenantes pour veiller à ce que les recommandations du rapport soient pleinement mises en œuvre. Affaires mondiales Canada a affirmé que le Canada s'attendait à ce que l'UNRWA respecte ses obligations et la valeur de neutralité de l'ONU, un élément essentiel de son mandat.

Le Canada s'est également engagé à fournir des fonds supplémentaires à l'UNRWA pour l'aider à mettre en œuvre les recommandations du rapport Colonna. En mai 2024, Affaires mondiales Canada a réitéré ses attentes. Le ministère a réaffirmé que le Canada s'attendait à ce que toutes les recommandations soient pleinement et rapidement mises en œuvre et qu'il suivrait de près les progrès réalisés. Le rapport Colonna a été publié il y a maintenant plus de 30 mois, mais des éléments d'information accessibles au public donnent à penser que l'UNRWA n'a pas mis en œuvre ses recommandations.

En juillet 2026, l'Institute for Monitoring Peace and Cultural Tolerance in School Education, IMPACT-se, a publié une analyse de la réponse de l'UNRWA au rapport Colonna. IMPACT-se a constaté qu'au cours des deux années qui ont suivi la publication du rapport, il y avait eu peu de faits accessibles au public attestant de changements structurels significatifs.

Selon le rapport d'IMPACT-se, les rapports de mise en œuvre de l'UNRWA contenaient des incohérences importantes et devenaient de plus en plus difficiles à évaluer. Entre autres, il apparaît que certaines recommandations précédemment classées comme achevées par l'UNRWA semblent maintenant être inachevées, et que l'UNRWA a demandé à plusieurs reprises des fonds supplémentaires pour faciliter la mise en œuvre de recommandations qu'elle avait déjà déclarées comme achevées.

Le rapport IMPACT-se souligne que, malgré les engagements à examiner le matériel éducatif et à supprimer le contenu problématique, il existe peu de preuves que de telles réformes ont été entreprises. À titre d'exemple, IMPACT-se mentionne l'utilisation continue de matériel éducatif contenant des discours antisémites, glorifiant la violence et incitant au djihad.

UN Watch, un organisme indépendant de défense des droits de la personne accrédité auprès du Conseil économique et social des Nations unies, a soulevé des préoccupations semblables au sujet de la mise en œuvre par l'UNRWA des recommandations du rapport Colonna.

En septembre 2026, UN Watch a constaté que l'UNRWA se contentait souvent de mener des actions administratives au lieu de mettre en œuvre des réformes substantielles et que, tout au plus, 13 des 50 recommandations du rapport Colonna avaient été mises en œuvre comme prévu. L'organisation souligne que certains des employés continuent d'être identifiés comme membres ou sympathisants d'organisations terroristes, que des contenus pédagogiques incitant à la haine persistent et que les syndicats dominés par le Hamas continuent d'entraver la neutralité de l'Agence.

● (1755)

Bien que des groupes de réflexion et des organisations de défense des droits de la personne de premier plan aient démontré que l'UNRWA n'avait pas mis en œuvre les recommandations contenues dans le rapport Colonna — dont le gouvernement fédéral avait reconnu le caractère essentiel et pour lesquelles il s'était expressément engagé à fournir du financement —, le Canada continue de financer l'UNRWA.

Si le gouvernement du Canada souhaite réellement garantir l'efficacité des institutions internationales et faire preuve de leadership dans ce domaine, il doit exiger un examen indépendant de la mise en œuvre par l'UNRWA des recommandations du rapport Colonna. Par ailleurs, il doit cesser de verser des fonds à l'UNRWA jusqu'à ce qu'il ait été démontré que celui-ci a bel et bien mené les réformes requises.

Si l'UNRWA s'avère incapable de se réformer, le gouvernement du Canada devra reconsidérer la poursuite de son soutien financier. Continuer à financer cette organisation telle qu'elle se comporte actuellement revient à porter préjudice aux contribuables canadiens, et va à l'encontre des efforts déployés par le Canada pour garantir l'efficacité des institutions internationales.

Le président: Merci beaucoup pour votre déclaration.

Nous allons à présent entamer une série de questions et de réponses, en commençant par M. Lawrence.

Monsieur Lawrence, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

Philip Lawrence: Je vous remercie.

Mes questions s'adressent à vous, monsieur Robertson.

Je souhaite approfondir un peu certains aspects de votre témoignage. Vous avez évoqué la nécessité d'un examen indépendant visant à vérifier que l'UNRWA répond à certaines exigences. Pourriez-vous, si possible, préciser les étapes clés que vous exigeriez de l'UNRWA avant de vous assurer que l'aide humanitaire parvient bien à ses destinataires?

Richard Robertson: Tout à fait. En juin 2026, l'Agence américaine pour le développement international, ou USAID, un organisme relevant du Bureau du commerce international du gouvernement américain, a signalé 101 membres du personnel de l'UNRWA à la justice en vue d'une enquête en raison de leurs liens avec des organisations terroristes répertoriées, notamment des groupes ayant participé à l'attentat terroriste perpétré par le Hamas le 7 octobre en Israël.

Un récent rapport d'IMPACT-se révèle que le matériel pédagogique de l'UNRWA contient des éléments de glorification du terrorisme, ainsi que des discours incitant à la haine. Ce matériel continue pourtant d'être utilisé dans les écoles de l'UNRWA sur l'ensemble du territoire relevant de son mandat. Je pense que c'est par là qu'il faut commencer.

Le gouvernement du Canada ne doit pas continuer d'investir dans une organisation qui n'a pas su se réformer au niveau le plus élémentaire, qui refuse d'écarter de son personnel plus d'une centaine d'individus liés au terrorisme, et qui continue de former la prochaine génération de Palestiniens à l'aide de matériel pédagogique qui incite explicitement à la haine et au terrorisme.

Philip Lawrence: Juste pour confirmer votre témoignage, UN Watch, B'nai Brith Canada, ainsi que d'autres organismes disposent de preuves irréfutables que l'UNRWA dispense un enseignement empreint de haine et de propos antisémites. Est-ce exact?

Richard Robertson: Oui, tout à fait. L'utilisation persistante de matériel pédagogique hautement problématique dans les écoles de l'UNRWA est très bien documentée. Je vous renvoie au rapport d'IMPACT-se que j'ai mentionné dans mon introduction. Les liens entre l'UNRWA et certains groupes terroristes sont d'ailleurs répertoriés dans les recommandations formulées par l'USAID l'été dernier.

Ce ne sont pas là des notions abstraites, mais des réalités bien concrètes. Le rapport Colonna formule 50 recommandations qui portent précisément sur ces problèmes, et pourtant ceux-ci persistent. La question de l'heure est la suivante: pourquoi le gouvernement du Canada persiste-t-il à investir dans une agence des Nations unies qui s'est montrée complètement incapable de se réformer?

● (1800)

Philip Lawrence: Je vous remercie.

La question suivante ne concerne pas spécifiquement votre organisation, et si vous ne souhaitez pas vous exprimer à ce sujet, je le comprends.

Le Canada a reconnu l'État palestinien, en liant cette reconnaissance à des attentes en matière de gouvernance démocratique et d'élections, lesquelles ne se sont toujours pas concrétisées. Souhaitez-vous commenter le fait que le gouvernement canadien a reconnu la Palestine en se fondant sur le fait que…

Le président: Monsieur Lawrence, attendez un instant... En tout respect, quel est le rapport avec les institutions internationales?

Philip Lawrence: Ce fait a été reconnu par les Nations Unies et par d'autres organisations multilatérales et internationales...

Le président: Votre question porte sur la reconnaissance d'un État par le Canada. Quel est le lien avec les institutions internationales?

Philip Lawrence: Il est question ici de la reconnaissance d'un État par un autre. Nous avons littéralement affaire, par définition, à plusieurs nations qui se reconnaissent mutuellement. Selon moi, il est inutile de mener une étude pour prouver que l'eau est mouillée.

Le président: Non, non. Vous avez évoqué une question bilatérale, à savoir la reconnaissance par le Canada... Je tiens simplement à m'assurer que personne ne s'écarte du sujet d'aujourd'hui. Merci pour votre compréhension.

Philip Lawrence: Je pense qu'il s'agit d'un sujet qui occupe une place importante aux Nations unies, à l'OTAN, et au sein de différentes institutions internationales.

Le président: Monsieur Robertson, veuillez continuer, je vous prie.

Richard Robertson: Je pense qu'une tendance se dessine lorsque l'on examine la reconnaissance par le Canada d'un État palestinien et le soutien continu apporté par ce dernier à l'UNRWA. D'après les communiqués d'Affaires mondiales Canada, ce soutien continu était subordonné à la mise en œuvre de réformes au sein de l'UNRWA. Or, nous n'avons pas constaté que ces réformes aient été entreprises, tout comme nous n'avons pas vu l'État palestinien remplir certaines des conditions auxquelles était subordonnée sa reconnaissance.

Je pense qu'il s'agit d'un enjeu récurrent en ce qui concerne les institutions internationales: si le Canada souhaite jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de ces institutions, nous devons leur demander des comptes lorsqu'elles ne mettent pas en œuvre les réformes attendues d'elles pour continuer à bénéficier de notre financement, tout comme nous devons demander des comptes aux acteurs internationaux lorsqu'ils ne remplissent pas les conditions préalables à, par exemple, la reconnaissance de leur statut d'État.

Philip Lawrence: Je ne pense pas que quiconque nie qu'une crise humanitaire sévit actuellement à travers la bande de Gaza. Craignez-vous que l'argent qui afflue à Gaza ne soit pas destiné à endiguer cette crise humanitaire, mais à d'autres entités préoccupantes?

Richard Robertson: Je pense que les liens entre l'UNRWA et des organisations terroristes répertoriées, tels qu'ils ont été mis en évidence par les rapports et par l'USAID, soulèvent sans aucun doute des inquiétudes quant à l'utilisation qui est faite des dons reçus par l'UNRWA.

La question n'est pas de savoir s'il y a ou non une crise humanitaire ni si le Canada doit ou non venir en aide aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. Il s'agit de déterminer si le Canada doit ou non continuer à investir dans une agence des Nations unies qui s'est montrée incapable de mettre en œuvre les réformes recommandées par une évaluation indépendante mandatée par l'ONU.

Philip Lawrence: Existe-t-il des moyens permettant à l'UNRWA de démontrer à votre organisation et à d'autres organisations, telles que UN Watch, que ces fonds servent effectivement à faire face à la crise humanitaire?

Richard Robertson: En s'engageant à mettre en œuvre de manière concrète les 50 recommandations formulées dans le rapport Colonna et en acceptant qu'un organisme tiers puisse confirmer que ces 50 recommandations ont été mises en œuvre de manière satisfaisante, l'UNRWA contribuerait grandement à rétablir sa crédibilité sur la scène internationale. Malheureusement, nous n'avons tout simplement rien vu aller en ce sens depuis deux années déjà.

Le président: Je vous remercie.

Je suis désolé, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Madame Fortier, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être présents aujourd'hui.

Professeure Dufour, je vous remercie d'être là. Je suis contente que vous travailliez avec mon alma mater; c'est très bien de vous voir dans la région de la capitale nationale.

Dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé entre autres de la question de l'efficacité. J'aimerais que vous la définissiez davantage, dans le contexte où, comme vous l'avez dit, le Canada pourrait en faire plus étant donné qu'il s'est effacé, du point de vue du multilatéralisme.

Vous avez aussi mentionné deux propos que la professeure Sarah-Myriam Martin-Brûlé a partagés avec le Comité plus tôt cette semaine, sur les questions de la mobilisation de l'expertise canadienne et des compétences linguistiques — ça me fait sourire d'entendre ça à nouveau. Pourriez-vous renchérir sur ces deux questions-là, dans une optique d'amélioration de la présence et de l'efficacité du pays en matière de multilatéralisme?

● (1805)

Geneviève Dufour: Le Canada est une puissance moyenne, on le sait. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de pratiquer le multilatéralisme. Nous ne pouvons pas jouer dans un rapport de force; nous devons jouer dans un cadre multilatéral et, idéalement, un cadre qui reprend les 10 principes du multilatéralisme de la professeure Slaughter. Nous sommes bien loin de là, et c'est ce vers quoi nous allons, j'espère.

On vit une crise majeure. Certains disent qu'on vit une crise permanente depuis 1945. Le multilatéralisme a plein de défauts, certes. Il a aussi permis de faire plein de belles choses. Il est évident qu'on arrive à la fin d'un cycle et qu'il va y avoir une certaine redéfinition, mais jusqu'à quel point? Est-ce que toutes les organisations vont vivre cette redéfinition? Ce n'est probablement pas le cas. Il y a certaines organisations qui fonctionnent assez bien. Plus les organisations sont techniques, plus elles fonctionnent bien. Plus on est dans la sphère politique, par contre, plus il est difficile que ça aille bien.

Pourquoi le Canada devrait-il occuper une plus grande place? Jusqu'à quel point cela peut-il permettre d'être plus efficace et efficient? Le Canada, traditionnellement, a proposé la création d'une panoplie de choses qui se sont matérialisées et qui n'ont pas nécessairement été le reflet de ses intérêts. C'est pour ça, je pense, que le Canada doit être un joueur majeur. Quand il a suggéré la création des Casques bleus, ce n'était pas pour l'intérêt du Canada: c'était pour la paix internationale. En 1990, le Canada a été le premier à avoir l'idée de la création d'une organisation mondiale du commerce qui remplacerait le GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Les Européens se sont ensuite approprié l'idée en faisant une proposition formelle. Cette organisation ne répondait pas nécessairement à ses besoins à lui, mais le Canada voyait bien que les négociations multilatérales s'enlisaient et a donc créé cette idée.

Je pense que le Canada est un pays qui peut proposer des solutions qui ne sont pas nécessairement partisanes. Certes, nous allons nécessairement proposer des choses qui ne vont pas à l'encontre de nos valeurs ou de nos intérêts profonds, mais nous sommes un pays qui se fonde sur la règle de droit, sur l'inclusion ou sur l'équité, qui promeut des valeurs fondamentales qui sont chères à l'humanité. Je pense qu'il est important que le Canada occupe un rôle dans cette redéfinition qui est en cours. Nous ne saurons qu'elle a été faite qu'une fois qu'elle sera terminée.

L'hon. Mona Fortier: Donc, dans la redéfinition de certaines organisations qui fonctionnent ou d'autres qui exigent certaines réformes, est-ce que vous voyez une possibilité de créer de nouveaux mécanismes? Est-ce qu'il y a quelque chose, selon votre expérience ou votre expertise, qu'on devrait suggérer de créer comme nouvelle entité ou nouvelle façon de faire?

Geneviève Dufour: Il faut vivre un échec majeur pour créer de nouvelles entités. Il faut des chocs ou des crises majeures comme la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. C'est à de tels moments que de grandes institutions ont été créées. L'Organisation mondiale du commerce, ou OMC, est née d'un choc. Il y a eu le choc de l'arrivée de l'ensemble des pays en développement qui ont accédé à l'indépendance dans les années 1960-1970. Il y a eu le choc de la fin de l'Union soviétique à la fin des années 1980 et au début des années 1990 et la création de plusieurs États. Ça prend des chocs pour créer de nouvelles organisations.

Il n'en demeure pas moins que nous vivons un choc énorme en ce moment: des invasions, une pandémie, la guerre tarifaire, la remise en cause des institutions et des façons de faire par la plus grande puissance mondiale. Nous vivons donc un choc qui nous réveille un peu.

On parle de réforme à l'Organisation mondiale du commerce depuis longtemps, car on sait qu'il faut réformer l'OMC. Est-ce que c'est enfin le temps de se dire qu'il faut laisser de côté des principes qu'on pensait définitivement acquis? À l'OMC, les décisions sont adoptées par consensus, mais est-ce qu'il faut changer notre façon de faire? Ce principe est continuellement remis en cause par les États. En même temps, ils y tiennent, surtout les pays en développement, parce que ça leur donne une voie égale à celle des autres pays, même s'ils n'ont pas autant d'aide financière qu'ils le souhaiteraient. Donc, c'est peut-être de ce côté qu'il faut aller travailler. En commerce international, on parle beaucoup des principes de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination. On est en train de se dire que, peut-être, on va laisser tomber ça.

De toute évidence, il faut surtout que le commerce arrête de se développer en vase clos. Ça, c'est sûr. C'est ma spécialité et je vous parle beaucoup de commerce, mais on ne peut pas parler de commerce sans parler de droit du travail, de respect des normes fondamentales, d'inclusion des femmes…

● (1810)

Le président: Merci, madame Dufour.

Geneviève Dufour: Excusez-moi, c'est un peu long: je suis professeure d'université.

Le président: Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Dufour, c'est un plaisir de vous entendre, franchement. Je vous remercie d'être avec nous.

Je remercie tous les autres témoins.

Madame Dufour, vous avez beaucoup parlé de redéfinition des institutions, des organisations internationales, mais dans le contexte où plusieurs régimes autoritaires cherchent justement à redéfinir ces organisations, à avoir peut-être une plus grande influence au sein de ces organisations, quelles sont les principales vulnérabilités du système actuel face à cette tentative de redéfinition par des acteurs qui sont peut-être un peu moins respectueux de la règle de droit, de la démocratie et du respect des droits de la personne, par exemple?

Geneviève Dufour: En ce moment, à l'OMC, le pays qui rappelle sans arrêt qu'il faut qu'on respecte la règle de droit, c'est la Chine. C'est très étonnant, parce qu'on n'a pas arrêté de dire que la Chine violait les principes du droit du commerce international, et ce pays n'est pas toujours le meilleur, en tout cas il n'est pas toujours le plus adossé à nos valeurs relevant des droits de la personne ou de la protection de l'environnement.

C'est ça, le danger en ce moment. Le danger, c'est que tout glisse vers des pays qui ne partagent pas nos valeurs, d'où l'intérêt du Sommet Canada-Union européenne que se tiendra à Montréal dans les deux prochains jours. Il s'agit de créer des blocs pour remplacer peut-être le pays qui ne joue pas le jeu pour l'instant. Les États-Unis ont abandonné le système. Quand je dis qu'ils l'ont abandonné, c'est vrai, mais ce n'est pas vrai aussi, dans la mesure où les États-Unis sont à la table des négociations et sont aux Nations unies, à l'OMC, à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation internationale du travail. Ils travaillent de concert avec ces organisations et ils ont payé la redevance qui était due. En effet, les États-Unis ne jouent plus le rôle qu'ils jouaient depuis des décennies, mais on ne doit pas baisser les bras. Les puissances moyennes doivent s'unir en étant inclusives, justement pour que ça ne déraille pas.

Alexis Brunelle-Duceppe: Oui.

Geneviève Dufour: Je voudrais juste ajouter qu'il faut faire attention aux associations qu'on fait en ce moment. Le Canada se promène beaucoup dans le monde en ce moment et conclut des ententes avec beaucoup de pays qui ne partagent pas nécessairement ses valeurs.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est là-dessus que je vous lançais. Je vais y retourner, parce que vous avez mentionné le discours de Davos, dans lequel il était question de s'allier aux puissances moyennes. Personne ne peut être contre une telle déclaration. J'avais moi-même félicité le premier ministre pour cette déclaration.

Cependant, deux jours avant, M. Carney était à Pékin en train de serrer la main de Xi Jinping pour un accord. On a signé dernièrement des accords avec la Turquie avec une déclaration commune pratiquement orwellienne, dans laquelle il est mentionné que le Canada et la Turquie respectent mutuellement certaines valeurs, qui sont décrites. Or je ne crois pas que le régime Erdogan respecte ces valeurs. On vient d'accueillir en grande pompe le prince d'Abou Dhabi, MBZ, ou Khaled ben Mohammed ben Zayed Al Nahyan, qui n'est pas nécessairement le gars le plus respectueux des droits de la personne. Ça s'accumule présentement. On dirait que le discours de Davos, c'est beaucoup de mots. Après ça, oui, il y a le sommet avec l'Union européenne, mais il y a des choses inquiétantes qui se sont produites dernièrement. Qu'est-ce que ça veut dire concernant la crédibilité du Canada dans les institutions internationales?

Le dernier point que je voulais aborder, c'est que les États-Unis ont peut-être laissé tomber, mais j'ai plus l'impression que c'est l'administration qui est au pouvoir présentement qui a laissé tomber. Je sens que les institutions démocratiques sont assez solides aux États-Unis pour que le pays puisse revenir, peut-être, à ce qu'il faisait auparavant. Ce sont deux questions séparées.

● (1815)

Geneviève Dufour: Il y a plusieurs réponses à tout ça. Face à l'attitude des Américains, le Canada n'a pas d'autre choix que de faire le tour du reste du monde et d'aller voir tout le monde pour essayer de conclure des accords, mais il ne faut pas perdre de vue le fait, et vous l'avez bien mentionné, que le Canada porte des valeurs et qu'on ne peut pas agir contre celles-ci. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas aller faire certaines associations avec certains pays en mettant en place les balises qu'il faut. Est-ce que les balises sont mises en place? C'est à voir. Le Canada doit être rassembleur, il doit essayer d'attirer le plus de pays possible.

La politique étrangère pragmatique que Mélanie Joly promouvait…

Alexis Brunelle-Duceppe: On pourrait dire « mettait en avant ».

Geneviève Dufour: Oui, la politique qu'elle mettait en avant disait bien les choses. On doit rester en contact avec les pays qui ne partagent pas nécessairement nos valeurs. Cependant, quand on fait des associations et qu'on conclut des accords avec ces pays, je me demande si ça participe d'une réelle stratégie à long terme. Certes, on est en train de réagir à ce qui se passe aux États-Unis. Le Canada a 17 accords de libre-échange. On en a encore plus en matière d'investissement direct étranger. On sait que nos entreprises ne profitent pas de tous les accords de libre-échange qu'on a. Pourquoi en a-t-on besoin de plus? On a besoin d'investissements, mais on ne doit pas vendre son âme au diable.

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que la guerre tarifaire avec les États-Unis ne devient pas un prétexte pour absolument tout présentement? J'en ai l'impression. Je ne veux pas tomber non plus dans la politique hyperpartisane, loin de moi cette idée-là. Il y en a certains qui ne me croient pas.

On a quand même une déclaration commune avec M. Erdogan, où il est dit que le Canada et la Turquie respectent les valeurs communes de démocratie, de respect du droit et de liberté d'expression, alors qu'on sait pertinemment que les membres des communautés LGBTQ+ sont persécutés, et que les opposants au régime et les journalistes, entre autres, sont emprisonnés.

Geneviève Dufour: Il y a aussi les professeurs d'université.

Alexis Brunelle-Duceppe: Oui, les professeurs d'université le sont aussi.

On peut faire du commerce, mais, à un moment donné, il y a une certaine ligne rouge qu'il ne faut pas franchir. Quand je parle de crédibilité, je suis vraiment sérieux. Si on se présente ensuite devant les grandes organisations internationales, que veut dire la déclaration commune qu'ont signée ensemble MM. Erdogan et Carney?

Geneviève Dufour: Le Canada est en état de guerre commerciale. Il n'en demeure pas moins que ça reste un état de guerre, un état de choc. C'est en temps de guerre qu'on laisse habituellement tomber ses valeurs, les droits de la personne, la protection de l'environnement et parfois même, voire la plupart du temps, l'état de droit.

Les gens ont toujours l'impression qu'on exagère quand on dit qu'on est en état de guerre commerciale, mais c'est vraiment ça. On vit un état de guerre commerciale, qui semble justifier à peu près tout pour l'instant et qui pourrait nous faire mal à long terme. Il faut que la stratégie soit beaucoup plus claire, effectivement.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Duncan, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

Eric Duncan: Merci, monsieur le président. Je tiens par ailleurs à remercier tous nos invités de s'être joints à nous à cette heure-ci.

Monsieur Robertson, j'aimerais vous poser quelques questions, si vous me le permettez.

Vous avez souligné que plusieurs recommandations du rapport Colonna n'ont toujours pas été mises en œuvre. Quelles sont les réformes en suspens que le Canada devrait considérer comme des conditions indispensables au maintien du financement de l'UNRWA, plutôt que comme des engagements à respecter à terme?

Richard Robertson: C'est une excellente question à laquelle je m'étais d'ailleurs déjà préparé. Je vais vous citer deux recommandations importantes du rapport Colonna.

La recommandation 34 demande à l'UNRWA de réviser le contenu de l'ensemble des manuels scolaires et des suppléments pédagogiques utilisés dans ses écoles en collaboration avec les pays hôtes, Israël et l'Autorité palestinienne.

La recommandation 35 du rapport exige que l'UNRWA interdise tout discours de haine, toute incitation à la violence et toute référence antisémite dans ses supports éducatifs, et cesse immédiatement d'utiliser tout matériel contenant de tels propos.

Ce sont là, à mon avis, certaines des mesures les plus simples que l'UNRWA puisse prendre. La question des manuels scolaires de l'UNRWA n'est pas nouvelle; il s'agit d'un problème soulevé depuis des décennies. Pourtant, les dirigeants de l'UNRWA continuent d'autoriser l'utilisation de ce matériel pédagogique hautement problématique dans les écoles sous sa responsabilité. Ce que doit faire l'UNRWA est très simple: retirer tout matériel pédagogique haineux, et en utiliser de nouveaux.

Bref, comment pouvons-nous confier à cette organisation des centaines de millions de dollars provenant des contribuables canadiens si elle est incapable de retirer le contenu haineux des écoles relevant de sa compétence?

Eric Duncan: Merci beaucoup.

Quels types de renseignements Affaires mondiales Canada devrait-il être tenu de publier chaque année concernant le financement de l'UNRWA, notamment les montants engagés et versés, les constatations et les recommandations des vérificateurs, les risques identifiés, les mesures correctives, et ainsi de suite?

● (1820)

Richard Robertson: Il s'agit d'une excellente question.

À mon avis, la question n'est pas tant de savoir ce qu'AMC devrait produire en contrepartie du financement qu'il accorde à l'UNRWA, mais plutôt ce qu'AMC devrait exiger de l'UNRWA. L'UNRWA affirme avoir donné suite à bon nombre des 50 recommandations du rapport Colonna, mais les faits semblent indiquer le contraire. Il semble que l'UNRWA se soit contenté d'abaisser le seuil à partir duquel une recommandation est considérée comme mise en œuvre, sans pour autant prendre de mesures concrètes pour y donner suite.

Il me paraît évident qu'AMC doit demander des comptes aux organisations auxquelles ils accordent des fonds. Pour moi, la question n'est pas tant de savoir ce qu'AMC devrait être chargé de produire, mais plutôt ce que nous devrions exiger de l'UNRWA afin qu'il continue à bénéficier de notre soutien financier.

Eric Duncan: Ce sont d'excellentes observations, je vous remercie.

Votre organisation a fait valoir que le Canada ne devrait pas recourir à l'UNRWA pour acheminer l'aide humanitaire à la population palestinienne. Quelles autres organisations seraient en mesure de fournir de la nourriture, des soins médicaux et d'autres services essentiels, tout en réduisant le risque de détournement au profit du Hamas?

Richard Robertson: Je ne pense pas qu'il existe de solution idéale à ce problème, mais le Canada pourrait acheminer l'aide humanitaire par lui-même, en collaboration avec des alliés fiables.

Nous continuons de confier nos fonds, notre confiance, et en réalité le sort de ceux qui dépendent de l'aide humanitaire, à une organisation qui a démontré à maintes reprises qu'elle était encline à la mauvaise gestion, et qu'elle n'accordait aucune importance au principe humanitaire de neutralité, lequel est pourtant au cœur même de son mandat. Pour la énième fois, la question se pose: pourquoi continuons-nous à faire confiance à l'UNRWA? Pourquoi continuons-nous à investir des centaines de millions de dollars dans cette organisation corrompue, alors que nous pourrions utiliser ces fonds pour acheminer plus efficacement l'aide humanitaire, que ce soit par nos propres moyens ou avec d'autres partenaires compétents?

Eric Duncan: Ma dernière question est la suivante: quel mécanisme de contrôle indépendant le Canada devrait-il exiger pour s'assurer que les manuels scolaires et les supports pédagogiques utilisés dans les écoles de l'UNRWA respectent les normes établies par l'UNESCO, et ne fassent plus la promotion de l'antisémitisme et du terrorisme?

Nous avons discuté de la question de savoir si c'était aux dirigeants de l'UNRWA de s'expliquer, ou s'il revient à une autre institution internationale de mener un audit indépendant. Comment s'y prendre pour s'assurer que l'UNRWA se plie une fois pour toutes aux règles?

Richard Robertson: L'ONU a fait appel à un groupe d'évaluation indépendant pour rédiger le rapport Colonna et formuler ces recommandations, mais elle n'a pas fait appel à un groupe d'évaluation tiers indépendant pour vérifier si l'UNRWA a bien donné suite à l'ensemble de ces recommandations. Nous avons besoin de la participation d'un organisme tiers indépendant.

L'organisation que j'ai mentionnée dans mon discours d'ouverture, IMPACT-se, est reconnue dans le monde entier pour ses analyses de matériel pédagogique. Il s'agit donc d'une organisation que je recommande vivement pour collaborer avec l'UNRWA afin de rectifier ses manuels scolaires. Comme je l'ai dit, IMPACT-se a déjà procédé à une analyse approfondie du matériel pédagogique produit par l'UNRWA, et a identifié tous les graves problèmes qu'ils contiennent.

Je tiens vraiment à insister sur ce point: en ce qui concerne l'UNRWA, le rapport Colonna a mis en évidence des lacunes avérées en matière de contrôle. Leur permettre de juger eux-mêmes s'ils ont correctement mis en œuvre les recommandations issues de cet examen indépendant est, pour être franc, complètement illogique.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons à présent céder la parole à Mme Vandenbeld.

Madame Vandenbeld, à vous la parole pour un maximum de cinq minutes, je vous prie.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à Mme Dufour.

Au sein du Comité, nous avons longuement discuté des relations entre États du Canada au sein d'organisations intergouvernementales telles que l'ONU, de nos relations diplomatiques et du financement que nous accordons. Vous avez soulevé un point vraiment important qui passe quelque peu inaperçu lorsque vous avez déclaré qu'il fallait anticiper les postes vacants, adopter une approche stratégique et soutenir la nomination de candidats canadiens à des postes clés au sein de ces institutions.

Je sais que, par exemple, aux Nations unies, à l'OTAN et dans d'autres instances de ce type, le Canada attend qu'un candidat soit présélectionné avant d'entamer son action pour tenter de le soutenir, tandis que d'autres pays se mobilisent dès l'annonce d'un poste de direction stratégique et sensible sur le plan géopolitique. Des pays comme les États-Unis, la Chine, ainsi que les puissances moyennes, ciblent ce poste, tentent de trouver des candidats solides, et commencent à faire pression dès le début du processus. Il en résulte que les Canadiens ne figurent pas sur la liste restreinte en raison de toutes les manœuvres politiques qui ont lieu, avant même que cette étape ne soit atteinte.

L'autre sujet sur lequel je souhaitais vous interroger concerne l'OSCE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous avons déjà mené une étude au sein du Comité sur les Balkans, et des témoins travaillant au sein de l'OSCE nous ont indiqué que, depuis 2008, le Canada n'a versé aucun salaire pour le placement d'un seul Canadien à un poste au sein de l'OSCE. Le principe est le suivant: c'est le pays qui doit payer le salaire. Il détache une personne — issue ou non du ministère des Affaires étrangères, mais généralement de l'extérieur —, et l'organisation prend ensuite en charge les frais. À ma connaissance, les seules personnes que nous avons au sein de l'OSCE sont de jeunes stagiaires qui ne s'attendent pas à percevoir un salaire. En fait, les stagiaires travaillent uniquement contre une indemnité journalière, soit environ 2 000 $ par mois. Cela signifie que tous les postes clés dans cette région d'une grande importance géostratégique ne sont pas occupés par des Canadiens. Bref, pour le moment, le Canada n'est aucunement présent au sein de ces importantes institutions internationales.

Je souhaite vous poser la question, puisque vous êtes la première à avoir abordé ce sujet: comment le Canada pourrait-il adopter une approche différente en s'efforçant de placer des Canadiens à des postes clés au sein des institutions internationales?

● (1825)

[*Français*]

Geneviève Dufour: C'est une excellente question.

Ça prend un engagement politique fort. Ça prend une volonté politique, ça prend une stratégie politique et ça prend du budget. Je ne veux attaquer personne, mais, lorsqu'on nomme des ambassadeurs dans des organisations internationales, il faut que ça soit des gens qui connaissent déjà le système, qui connaissent le réseau et qui viennent de l'intérieur. On ne peut pas penser qu'on va avoir un poste au Conseil de sécurité si on ne fait pas de travail de corridors. Oui, il faut être capable de mettre de l'avant des valeurs conformes à la Charte des Nations unies, mais c'est un jeu de corridors. Il faut que l'ambassadeur du Canada aux Nations unies soit quelqu'un qui travaille là depuis des années ou des décennies et qui est dans le système des Nations unies. C'est la même chose pour l'Organisation mondiale du commerce et pour d'autres organisations internationales. Donc, il faut prendre les jeunes assez tôt et les promouvoir. Il faut aussi aller chercher des gens expérimentés au sein du service extérieur et s'organiser pour les faire monter.

Nous parlions tantôt des valeurs canadiennes. Si on veut promouvoir les valeurs canadiennes, ça prend des Canadiens. Ces gens-là sont indépendants. Un juge à la cour internationale est indépendant. N'importe quel juriste dans une organisation va être indépendant. Il n'en demeure pas moins qu'on pense que ces gens vont avoir certaines valeurs qui sont les nôtres ou, du moins, des valeurs en commun avec nous. Donc, ça prend des valeurs. Ça prend aussi une stratégie.

[*Traduction*]

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup. Je pense que nous pourrions retenir plusieurs de ces recommandations.

Vous avez également évoqué les débouchés pour les jeunes Canadiens. Je me souviens que, dans cette même étude sur les Balkans, il avait été question du Programme de stages internationaux pour les jeunes. Ce programme permet à de jeunes Canadiens de pourvoir des postes intéressants au sein d'organisations financées par le Canada, par l'intermédiaire d'Entraide universitaire mondiale du Canada, et d'organismes similaires. J'ai moi-même fait partie d'une cohorte de stagiaires, il y a près de 30 ans. Je peux ainsi vous confirmer que ce programme permet à nos jeunes de lancer leur carrière et d'acquérir de l'expérience, leur permettant éventuellement de gravir les échelons au sein des institutions internationales.

Pourriez-vous nous expliquer ce que vous pensez de ce type de programmes?

Le président: Malheureusement, nous avons dépassé le temps imparti, et nous allons donc devoir passer à l'intervenant suivant.

Anita Vandenbeld: Madame Dufour, vous pourriez nous faire parvenir une réponse détaillée par écrit...

Le président: Monsieur Brunelle-Duceppe, à vous la parole pour deux minutes et demie, je vous prie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est de la musique à mes oreilles lorsqu'on parle de personnes dans le système pour les ambassades. D'ailleurs, je pense à notre nouvel ambassadeur aux États-Unis. Ça pourrait aussi en faire partie.

Madame Dufour, vous avez parlé d'institutions super importantes en disant que les gens qui y sont nommés gardent évidemment leur indépendance. Au bénéfice du Comité, vous pourriez nous parler de la situation actuelle à la CPI, soit la Cour pénale internationale, de la présence canadienne et de ce qui s'en vient pour l'avenir.

● (1830)

Geneviève Dufour: À la CPI, comme vous le savez, certains juges ont été frappés individuellement de sanctions américaines. Là, c'est la CPI, dans sa globalité, qui est attaquée. C'est une honte. C'est une institution internationale tellement importante. La juge Kimberly Prost a été frappée de sanctions, mais le Canada n'a pas réagi. Il faut absolument aider cette juge qui est frappée de sanctions qui l'empêchent de vivre au quotidien et qui la mettent en danger. Il faut savoir que son mandat se termine dans quelques mois, au printemps. Une fois que la juge Prost sera partie, on n'aura plus personne à la CPI. C'est la seule grande juridiction internationale où on avait encore un Canadien. Le Canada n'a pas annoncé qu'il mettrait de l'avant un autre Canadien. Donc, c'est un problème majeur.

Nous en parlions tout à l'heure: ça prend une stratégie à long terme, ça prend un accompagnement, ça prend une équipe qui encadre quelqu'un. On doit promouvoir cette personne, et ça peut prendre des années.

J'ai un ami qui a été nommé juge à la CPI, et je l'ai accompagné: c'est le juge tunisien. Ça lui a pris deux mandats avant d'être nommé juge. Son pays l'a accompagné, le président a mis une équipe autour de lui. C'est comme ça que ça fonctionne.

Alexis Brunelle-Duceppe: Là, on ne sent aucune préparation pour ce qui s'en vient. En tout cas, on n'entend rien.

Geneviève Dufour: Le Canada n'a pas encore annoncé ou présenté quelqu'un. Il faut peut-être remettre en question l'entente qu'on a avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans cette entente, on s'entend à trois pour promouvoir à tour de rôle les nationaux de chaque pays et pour s'aider à voter pour ces nationaux devant les tribunaux et les juridictions internationales.

Quand on regarde les chiffres que je vous ai donnés, il n'y a plus de juge à la Cour internationale de justice depuis les années 1950 et il n'y a personne à la Commission du droit international depuis 2016. De plus, il n'y a jamais eu personne au Tribunal international du droit de la mer, et il n'y aura désormais plus personne à la Cour pénale internationale. Je peux vous nommer d'autres juridictions. Bon, on a une juge au tribunal administratif, mais...

Je n'ai pas l'impression qu'on est gagnant dans cette entente. Il faudrait peut-être revoir les termes de l'entente.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier l'ensemble de nos invités d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Merci pour vos précieux témoignages.

Notre prochaine séance aura lieu le lundi 2 novembre.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca